

AFJ est le bulletin interne d'informations commun à la Fédération Nationale des Associations de Retraités FNAR et à l'Union Française des Retraités, régime général UFR-rq (par simplification UFR),



© guide-evasion.fr

ACTUALITES

CNSA

◊ Le 11 février Jacques TOUBON, Défenseur des droits, Marie Anne MONTCHAMP, présidente du Conseil de la CNSA et Anne BURSTIN, directrice de la Caisse ont signé une **convention** formalisant les relations entre les services des deux institutions. Sylvain DENIS, vice-président de la CNSA, était présent.

Dans leurs interventions, Jacques TOUBON et Marie Anne MONTCHAMP ont tous deux insisté sur la nécessité d'abolir la barrière d'âge et de lutter contre l'âgisme

Sylvain DENIS



De gauche à droite : Anne Burstin, Jacques Toubon, Marie-Anne Montchamp, Sylvain Denis

AU FIL DES JOURS (06 MARS 2019)

◊ La CNSA en bref

La FNAR fait partie du collège personnes âgées du conseil de la CNSA qui a la particularité de comprendre des représentants des usagers et des professionnels. Cette caisse, en même temps agence, couvre les champs du handicap et de l'âge. Le représentant de la FNAR, Sylvain Denis, a été élu par le collège de l'âge Vice-président de ce conseil.

En 2018 la Présidente, Marie-Anne Montchamp, ancienne ministre, a souhaité redynamiser le conseil en lui donnant un rôle plus politique. A cette fin, un séminaire a été organisé en février 2018 qui a abouti à la création de trois commissions prospectives supplémentaires, non pérennes : approche domiciliaire, suivi de la transformation inclusive, financement.

La CNSA joue un rôle important dans la concertation mise en place pour préparer une loi « Grand âge et autonomie » qui doit rendre ses préconisations au printemps 2019. Sylvain Denis a été sollicité pour participer au Conseil d'orientation de cette concertation ainsi qu'à l'atelier « parcours ». Une autre représentante de la FNAR, Solange Bourges du Spelc, fait partie de l'atelier « aidants ».

CFR RETRAITE

Réforme des retraites

L'interruption d'un mois et demi des entretiens entre Jean-Paul Delevoye, Haut-Commissaire à la Réforme des Retraites (HCRR), son équipe et les partenaires sociaux dont la CFR, de début décembre au 21 janvier, interruption évitant toute interférence avec le phénomène « gilets jaunes », n'a évidemment pas fait avancer les sujets épineux. Le HCRR n'a pu recevoir à nouveau la CFR, représentée par P. Erbs, F. Bellanger et confirmé des décisions maintenant d'autres et indiqué que le calendrier de l'interruption temporaire : un projet de de l'évolution du contexte politique d'application pratique de la loi devra



© cse-guide.fr

C. Bourreau que le 31 janvier. Il a officielles, formulé ses positions sur travaux n'était pas modifié par loi sera prêt en juillet, sous réserve mais le début de la phase attendre 2025.

Confirmations :

- **Nature du régime** : il sera en points, comme à l'Agirc-Arrco, et pas en comptes notionnels comme en Suède
- **Assiette des cotisations salariales** : elle sera limitée à 3 plafonds de la Sécurité Sociale (PSS) alors que la CFR avait déjà marqué début 2018 sa nette préférence pour 4 PSS comme à l'heure actuelle. Même si 3 PSS semblent couvrir près de 80% des cas (3 x 3311 € soit 9933 €/mois), la perte de recettes pour les caisses ne sera pas indolore et pourrait poser des problèmes de financement des prestations à verser pour toutes les retraites, y compris celles liquidées avant le basculement.

AU FIL DES JOURS (06 MARS 2019)

- **Age de départ** : il y aura un « âge minimum de départ », fixé à 62 ans, toute liquidation plus tardive entraînant un bonus entre 3% et 5 %. Cette proposition de bonus faite par JP Delevoye n'a pas encore été débattue au fond.
- **Réversion** : les règles actuelles continueront de s'appliquer pour les pensions liquidées avant le passage effectif au nouveau régime, pour lequel le COR* propose 5 pistes de réflexion.
- **Revalorisations annuelles** : JP Delevoye semble soutenir une revalorisation sur la base des salaires alors que la correction de soutenabilité tenant compte de plusieurs facteurs (évolutions de l'économie et de la masse salariale) pourrait s'avérer pénalisante. Ses interlocuteurs lui ont rappelé la nette préférence de la CFR pour une indexation sur les prix, déjà argumentée lors de leur rencontre de janvier 2018. Ils n'ont pas manqué non plus de fermement condamner les revalorisations du régime général à 0,3% sur 2019 et 2020. Le gouvernement vise actuellement une inflation de 1,4 % en 2019.
- **Gouvernance du futur système de retraite** : alors que dès janvier 2018, la CFR avait expliqué au HCRR qu'une association regroupant le dixième des retraités avait qualité pour être associée à la gouvernance du nouveau régime aux côtés des partenaires sociaux, JP Delevoye répond aujourd'hui que cette prérogative sera réservée à ces derniers. Cette réponse inacceptable ne ferait de la CFR qu'une instance de consultation : elle doit être combattue, une réflexion est en cours.

A noter que JP Delevoye a souhaité une réflexion de la CFR sur le cumul « Emploi/Retraites ». Un groupe de travail sera prévu.

Problèmes à examiner entre le HCRR et les partenaires sociaux d'ici le 8 mai

- **Précarité de l'équilibre financier général** : le COR calcule qu'à législation sur l'âge de départ inchangée, l'équilibre de l'ensemble des régimes actuels ne pourrait pas être atteint avant 2035/2040 et à condition que la croissance reste supérieure ou égale à 1,8% à partir de maintenant. Il faudrait attendre 2045 environ si elle n'atteignait que 1,5% et si les incitations au report de l'âge de départ façon Delevoye (bonus) ou façon Agirc-Arrco (accords 2015/2017) s'avéraient insuffisantes.
- **Précarité de l'équilibre Agirc-Arrco, problème des réserves** : toujours à législation sur l'âge de départ inchangée, le régime unifié Agirc-Arrco calcule, sur la base d'un taux de chômage optimiste de 7,5%, que non seulement les réserves actuelles (60/70 milliards €) seraient consommées d'ici 2028/2029, mais aussi que celles des 6 mois de prestation conservées en permanence comme trésorerie pour aléas conjoncturels auraient disparu dès 2024, impliquant ipso facto des baisses de pension en cas de difficultés.
- **« Régime universel » ou régime « unique »** : JP Delevoye avait déclaré il y a quelques mois que « régime universel » n'impliquait pas forcément « régime unique ». Il vient cependant d'évoquer l'idée de marier les réserves des régimes en constituant un « régime unique » : sujet potentiellement explosif car les partenaires sociaux s'accrochent au pactole qu'ils ont accumulé.

Ces délicates questions mais aussi, entre autres, la conversion des droits des fonctionnaires, l'importance du non contributif et son financement vont continuer de solliciter réflexions et suggestions de la part de la CFR. Elles sont d'autant plus compliquées que la Cour des Comptes,

AU FIL DES JOURS (06 MARS 2019)

France Stratégie (proche du Premier Ministre) et un certain nombre de parlementaires, de médias et d'économistes voient dans les retraites un « gisement d'économies » pour réduire le déficit public... La CFR est donc condamnée à réagir et à suggérer.

Pierre Lange

COR = Conseil d'Orientation des Retraites

SANTE

La commission santé de la CFR s'est à nouveau réunie le 18 février 2019. Elle a accueilli en son sein de nouveaux membres. Elle a aussi procédé à l'application des consignes de la CFR sur le RGPD ⁽¹⁾.

o Poursuite des travaux sur la mise au point d'un appel d'offres sur la complémentaire santé.

La commission a pris acte avec satisfaction des positions adoptées par le bureau de la CFR confirmant l'opportunité de lancer cet appel d'offres.

Afin de permettre à celui-ci de fixer la liste des organismes de complémentaire santé qui seront consultés, il est convenu d'adresser aux 6 fédérations composant la CFR, un questionnaire permettant de recenser l'ensemble des accords, protocoles et contrats ayant pu être conclus, quel que soit leur niveau.

La forme juridique que prendront les accords à conclure par la CFR devra être définie, ainsi que les modalités de leur déclinaison dans les fédérations et associations adhérentes.

Selon la planification indicative envisagée, l'objectif d'aboutir en fin d'année 2019 est retenu !

o « MA SANTE 2022 » premiers éléments des travaux en cours :

La commission a pris connaissance des chantiers engagés par les pouvoirs publics, en concertation avec des professionnels concernés. Ils ont notamment permis l'élaboration d'un projet de loi qui vient d'être présenté en Conseil des Ministres.

A noter les importantes réflexions développées et la rédaction de documents de synthèse. Ainsi sur les modes de financement et de régulation, la mise au point d'un modèle de paiement combiné (à l'acte et au forfait) afin de prendre en compte divers aspects comme le suivi des patients, la qualité et la pertinence des soins, la séquence de soins... Même si le caractère réellement novateur n'est pas toujours avéré !

Il conviendra d'analyser le contenu de « projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé », sachant que plusieurs mesures d'envergure devraient être prises par ordonnance. La commission se préoccupera aussi des conséquences des mesures envisagées sur les conditions d'accès aux soins des assurés sociaux.



© demo.civicdata

o Actualité du RAC zéro « 100% santé ».

Le décret d'application est paru le 11 janvier 2019. Il confirme - de manière très technique - les mesures contenues dans la LFSS ⁽²⁾ pour 2019.

AU FIL DES JOURS (06 MARS 2019)

Il prévoit en outre la mise en place d'un comité de suivi qui devra présenter, tous les 2 ans, un rapport portant sur les pratiques constatées et permettant d'observer la réalité du 100% santé pour l'optique, les aides auditives et les prothèses dentaires.

o Points d'actualité

▪ Sortie d'hôpital et lettre de liaison

Alors que c'est obligatoire depuis janvier 2017, seulement 40% des patients quittent l'hôpital avec une lettre de liaison. C'est pourtant un document absolument indispensable pour assurer dans de bonnes conditions, la continuité des soins, au moment où se développe la chirurgie ambulatoire !

▪ **Un plan de lutte contre les addictions (2018-2022)** vient d'être adopté en début d'année, mais sans grande nouveauté.

▪ **La pénurie de vaccins et de médicaments** a pu concerner un Français sur quatre. Une telle situation appelle des mesures énergiques envers les industriels du médicament.

▪ **Test de la « e-carte Vitale »** lancée dans les départements du Rhône et des Alpes maritimes, pour expérimenter la dématérialisation sur smartphone.

▪ **Taxe additionnelle sur les contrats de complémentaire santé de 0,8%**, confirmée pour être appliquée dès 2019 et destinée à sécuriser le financement par les opérateurs complémentaires, du forfait patientèle créé au profit des médecins, lors de précédentes négociations conventionnelles.

Jacques Portier

RGPD = Règlement général sur la Protection des Données
LFSS = Loi de Financement de la Sécurité sociale



© cf.couleurs.fr

NOS FEDERATIONS

FNAR

« L'évolution des besoins des personnes âgées et des solutions d'aujourd'hui et de demain : les clés de compréhension des quinze prochaines années »

tel était le thème de la conférence-débat organisée le 12 janvier par l'équipe de Bagatelle à la Maison de santé protestante de Talence (33) en partenariat avec le groupe SOS seniors.

Les intervenants étaient :

Luc Broussy directeur du think tank « Matières grises », auteur du rapport « Les personnes âgées en 2030 »,

Michel Laforcade, directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS),

Michèle Delaunay, ancienne ministre déléguée aux personnes âgées,

Olivier Frezet, directeur du pôle action sociale et formation de Bordeaux Bagatelle

FNAR
Tél. 01 40 58 15 00
fnar.asso@wanadoo.fr
www.fnar.info

83/87 avenue d'Italie – 75013 PARIS

UFR
Tél. 01 43 42 09 37
ufr@wanadoo.fr
www.retraites-ufr.com

AU FIL DES JOURS (06 MARS 2019)

Sébastien Saint-Pasteur, conseiller départemental délégué à l'innovation sociale, représentant le Président du Conseil départemental.

Un projet de loi « Grand âge et Autonomie » devrait être proposé par le gouvernement au printemps. Il s'appuiera sur les travaux de différents ateliers créés à cet effet.

Une population âgée aux besoins très différents.

Luc Broussy rappelle que le nombre des plus de 60 ans augmente partout dans le monde, mais pas à la même vitesse. En France, les 85 ans (et plus) valides seront 5 millions en 2050. Leur nombre a déjà augmenté de 40% en une décennie. Le concept d'adaptation de la société au vieillissement est destiné à ces personnes.

La France vieillit et globalement sa population augmente tandis que l'Allemagne vieillit en maigrissant. A l'intérieur de la France il y a des disparités d'une région à l'autre : par exemple, Ardennes, Massif Central, Bourgogne, Limousin voient diminuer leur population.

Il y a déjà des dynamiques territoriales mises en place, des territoires où le vieillissement a créé du développement et il faut s'appuyer sur ces exemples pour les multiplier.

Comment regarder l'avenir ?

Est-ce que les grilles de lecture déjà existantes doivent être projetées ? Sont-elles suffisantes ? Pas nécessairement, car la génération qui arrive maintenant à la retraite veut maîtriser son avenir (en particulier ceux nés à partir de 1945). On voit déjà apparaître des attitudes nouvelles (déménager à 70-75 ans ne fait plus peur, souhaiter se prendre en charge, etc.) ; ces changements vont s'accroître.

Le problème du logement devient crucial : où habiter, sur quel territoire vaut-il mieux vieillir en France ? Il est impossible de rester sur le viatique que les personnes souhaitent vraiment rester à domicile. La mise en place d'un diagnostic d'habitabilité systématique à 75 ans est à étudier, cette démarche pourrait aider chacun à réfléchir et à se projeter. En France 15% des locataires du parc social ont plus de 65 ans et ce chiffre va doubler.



© silvereco.fr

Il faut aussi mieux adapter l'urbanisme (remettre des bancs, prévoir des toilettes publiques adaptées, etc.).

On doit prendre en compte la parole des personnes âgées sur leurs besoins réels dans ces domaines, c'est du ressort des associations.

Il faut dès à présent enregistrer tous les progrès et s'intéresser aux recherches en cours pour ne plus prendre de retard. Par ex. il faut parler du véhicule autonome qui sera en place dans moins de 10 ans et résoudra probablement certains problèmes de mobilité. De même, la révolution numérique doit être intégrée immédiatement à la réflexion, elle peut simplifier un certain nombre de choses, dans le domaine de la coordination par exemple (plusieurs start-ups font actuellement des recherches sur ce sujet, des essais sont en cours.). Il faut suivre attentivement ces expérimentations.

AU FIL DES JOURS (06 MARS 2019)

Et l'EHPAD dans ce contexte ?

Ce sera obligatoirement un EHPAD ouvert sur l'extérieur, qui ne se contente pas seulement de s'occuper des très âgés ? Pour 80% de la population il y a déjà un EHPAD à moins de 4 km du domicile. Il est logique que le médico-social s'interroge sur son avenir, il faut qu'il participe aux réflexions.

Comment mesurer les besoins réels des personnes âgées ?

Michel Laforcade estime que c'est la seule vraie question, or il s'agit d'un angle mort des politiques ! La meilleure façon de savoir que faire, est de demander aux personnes concernées ce qu'elles en pensent. Il faut savoir recueillir cette parole et qu'elle nous interpelle. Tout ceci fait partie d'une culture à développer.

- Il faut pouvoir bénéficier de tous les services à son domicile quel que soit le lieu où on habite ; il y a déjà des progrès dans ce domaine, ils sont à poursuivre. Il faut une coordination réelle entre les services qui interviennent au domicile. Actuellement une noria de personnels passe chez la personne âgée ; on a pu noter qu'il passe plus de monde à domicile en une journée que dans une chambre en EHPAD.

- D'autres points de vigilance : la sortie d'hospitalisation (les nuits en particulier) - la lutte contre la solitude – le développement de la bientraitance (75% des cas de maltraitance ont lieu à domicile). Il faut développer une société plus accueillante pour ceux qui souhaitent rester à domicile.

Les établissements de santé comme les EHPADs devront de plus en plus apporter leur contribution à la vie à domicile.

- Il faut aussi transformer la vie en EHPAD : on devrait poser comme principe que les personnes âgées y sont chez elles et qu'elles ont le droit d'y faire comme chez elles (meubles, souvenirs, animaux, le facteur qui porte le courrier dans la chambre, etc.). Des exemples existent. Certes, on a une enveloppe contrainte, mais malgré cela certains établissements font déjà de petits miracles, d'autres beaucoup moins.

Exemple de la Gironde

Sébastien Saint-Pasteur s'exprime sur la situation en Gironde : les réalités quotidiennes sont différentes d'un service à domicile à l'autre. Il devient très difficile de fournir ces services régulièrement dans un département aussi grand et aux situations extrêmement variées. Les EHPADs sont encore mal perçus ; pourtant il existe des innovations, alors que les niveaux de dépendance y sont plus élevés et les prises en charges plus complexes qu'il y a 20 ans. Il faut transformer l'EHPAD en centre ressource pour un territoire, il en existe déjà plusieurs dans ce cas en Gironde, l'objectif est qu'ils se transforment tous.



© ascelliance-retraite.fr

Quelles sont les conditions nouvelles à prendre en compte ?

Michèle Delaunay est d'avis qu'il faut faciliter la vie des « aidants », mais pas par des lois contraignantes. Les boomers qui sont actuellement 20 millions en France, ont des idées précises sur ce qu'ils veulent. Ils sont les aidants actuels, ils sont nombreux, mais eux-mêmes auront très peu d'aidants, car il va y avoir pénurie (à domicile comme en maison de retraite). Il faudra inventer une solidarité intergénérationnelle.

Les personnes âgées représentent aujourd'hui 40% des adultes en France et ce pourcentage va augmenter. Le senior a besoin d'être valorisé dans ses compétences et ses actions. Comme le bénévolat tend à diminuer, il faudrait créer un volontariat civique senior, également un bénévolat « professionnalisé », car il y a besoin de confiance réciproque quand on va aider des personnes âgées (aide aux démarches, etc.).

Il faut changer de vocabulaire, Michèle Delaunay n'aime pas l'expression « maintien à domicile » : « Je ne veux pas être maintenue chez moi, j'aimerais être accompagnée » ! Il faut faciliter la vie des aides à

AU FIL DES JOURS (06 MARS 2019)

domicile, qu'elles aient une réelle progression de carrière, que leurs indemnités kilométriques soient prises en charge.

De nouvelles solutions sont à inventer au niveau de l'habitat, des alternatives au domicile. Dans les EHPADs on a besoin de bientraitance, de socialisation et de liberté. Un texte vient de sortir : « La liberté d'aller et venir dans les ESSMS* : un droit fondamental pour les personnes accompagnées ».

Quant aux ressources : lorsqu'on a imaginé les textes concernant la retraite en 1945, les femmes vivaient jusqu'à 65 ans - les hommes jusqu'à 60 ans, cela ne coûtait pas cher. Maintenant il faut prendre en compte ce paramètre en plus : la longueur de la période de retraite. Aucun des présidents de la République n'a vraiment pris jusqu'à présent la mesure de la transition démographique. Dans ce domaine il ne sera pas possible de rester sur des engagements à moyens constants, il faudra trouver des financements.

Notes prises par Danielle BOIZARD.

ESSMS = Etablissements et services sociaux et médico-sociaux

A lire

« Les vieux sont-ils forcément fragiles et vulnérables ? »

Les nouvelles

catégories de l'âge



Un ouvrage publié par Colette

EYNARD avec la contribution des membres du Réseau national de Consultants en Gérontologie.

Les vieux ne se réduisent pas à la catégorie dans laquelle la société et les pouvoirs publics les rangent. Depuis les années 1960, ils sont l'objet d'un jeu incessant de nouvelles appellations – 3^e et 4^e âges, personnes âgées dépendantes, Alzheimer, seniors – et désormais les voilà fragiles et vulnérables. Les conséquences sont redoutables : assignés à un espace social contraint et normatif, nous les amputons ainsi d'une identité propre, de leur histoire singulière et de l'expression de leurs besoins pour finalement constituer une population d'assistés, fragiles et vulnérables. Les auteurs, membres du réseau de consultants en gérontologie (ARCG), dénoncent cette vision réductrice, porte ouverte sur des formes variées de discrimination et un appauvrissement des espaces professionnels en gérontologie.

317 pages – 19,50 €

AU FIL DES JOURS (06 MARS 2019)

A... COMME ASSOCIATIONS

UFR

LES 07/02, 20/02 ET 22/02, LES ASSEMBLÉES ANNUELLES DE L'ARCEA*

Au cours du mois de février, trois sections de l'ARCEA (ARCEA-Saclay, ARCEA-Pierrelatte-Marcoule et ARCEA-Valduc) ont tenu leurs Assemblées Annuelles, réunissant chacune entre 120 et 180 personnes.

A ces trois réunions, le Bureau National de l'ARCEA était représenté par Jacques Penneroux, Président, ainsi que Raymonde Boschiero, trésorière générale et Jean-Louis Leblanc pour la (MHN). Gérard Lucas, vice-président de l'ARCEA et président de l'UFR-rg, a présenté à ce titre les principales actions et résultats de l'UFR et de la CFR en 2018 et notamment la défense de la place des retraités dans la société actuelle, ainsi que le projet de retraite de la CFR.

- **L'ARCEA-Saclay** a tenu sa réunion le 07/02 à L'Orme des Merisiers (Saclay), sous la présidence de François Kircher. La partie statutaire de l'assemblée a été suivie d'une conférence de Sébastien Procureur et David Attié de la direction de la recherche fondamentale sur le projet « Scan Pyramid » réalisé avec succès en Egypte ces dernières années.

Puis, Raphaël Lecomte, Directeur-Adjoint en charge de la communication, a notamment fait le point sur les aménagements en cours du Campus Paris-Saclay et du Centre de Paris-Saclay. La réunion s'est terminée sur un cocktail de l'amitié et un déjeuner au restaurant « la Rotonde » de Saclay ».

- **L'ARCEA de Pierrelatte-Marcoule** s'est réunie en Assemblée annuelle le 20/02 dans la salle polyvalente de la mairie de Pierrelatte, sous la présidence de Guy Durand.

A la suite de la réunion statutaire et des présentations du Bureau National de l'ARCEA, plusieurs exposés se sont succédé. On retiendra en particulier celui d'André Rosania sur la problématique de Vivinter, mutuelle de l'ex-AREVA devenue celle d'ORANO, qui est loin d'être résolue. Dans un autre registre, Cédric Garnier, qui représentait la direction de Marcoule, a souligné un certain nombre de faits marquants de 2018 parmi lesquels la participation du CEA à l'assainissement de Fukushima au Japon, la suite des travaux de R et D sur le combustible Mox, ainsi que les travaux de démantèlement de Phénix. Enfin, un point des travaux du GAENA (***) en 2018 a été présenté par Gérald Imbert qui a rappelé à cette occasion que la participation au débat national sur les énergies décarbonées constituait un objectif très important pour le CEA.

- **L'ARCEA-Valduc** a tenu sa réunion annuelle le 22/02, salle des capucins à Is-sur-Tille, sous la présidence de Richard Dormeval. En ouverture, François Bugaut, directeur du CEA-Valduc, a présenté un tour d'horizon de la situation internationale dans le domaine de la dissuasion telle qu'elle a été évoquée récemment par la ministre.

AU FIL DES JOURS (06 MARS 2019)

Il a rappelé d'autre part, que le programme franco-britannique d'expérimentation Epure du site de Valduc ne serait pas affecté par le Brexit quoiqu'il arrive, puisqu'il repose sur un accord bilatéral. Au-delà de la partie statutaire de l'Assemblée Annuelle, les bilans des différentes Commissions ont été présentés, témoignant une fois de plus du dynamisme de la Section de Valduc. Ils ont été suivis

par les présentations du Bureau national. A noter que la FNAR était représentée à cette réunion par son délégué régional Guy Quesseveur et l'UFR-fp par Jean-Marie Piller représentant l'UFR au CDCA 21 avec Joël Molhéat. L'Assemblée qui s'est achevée à 13h00 a été suivie d'un déjeuner convivial auquel ont participé environ 120 personnes.

Gérard Lucas

ARCEA (*) : Association des Retraités du Commissariat à l'Energie Atomique.

GAENA (**) : Groupe Argumentaire sur les Energies Nucléaire et Alternatives.

Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, merci de transmettre cet AFJ aux membres de votre bureau et à vos adhérents pour leur montrer les actions de nos fédérations.

A tous les destinataires : afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, n'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse mail.

Prochaine parution de l'AFJ : le 04 avril 2019



Abonnez-vous au « Courrier des Retraités »

- 5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à l'UFR-rg ou à la FNAR
- 10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel.

Contact : FNAR/UFR-rg- 83/87 avenue d'Italie- 75013 PARIS



La lettre d'information de la CFR aux Associations

(parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)

La densité de l'actualité que nous connaissons confère à la CFR d'être présente sur l'ensemble des échanges propices à faire connaître ses positions édictées par la nécessité de représenter les revendications de ses membres adhérents définies lors des examens des dossiers traités dans ses instances de réflexions et décisions (Commissions, Bureau, ...). Les interventions de ses représentants dans les médias continuent à se développer ainsi que les contacts avec les décideurs publics.

Le Président, P. Erbs

Le Président d'honneur, F. Bellanger

Réunion du Bureau du 11 février 2019

Lettre au Président de la République : Le Président P. Erbs a adressé le 24 janvier un courrier rappelant l'absence de compensation à la hausse de la CSG, la désindexation des pensions et demandant les raisons qui s'opposent à la reconnaissance officielle de la CFR.

Grand débat national : « SI » 6 contributions comportant 12 réponses aux questions posées ont été diffusées par lettre du 30 janvier aux ministres E. Wargon et S. Lecornu désignés comme animateurs du Grand débat national. Ces réponses seront également diffusées sur le site web du Grand débat national et prises en compte par les Délégués CFR pour leurs contacts avec les parlementaires avec leurs sujets prioritaires que sont la représentativité et le pouvoir d'achat.

Droit des femmes : Une délégation de la CFR composée de Mme Y. Jourd'hui, Secrétaire générale adjointe et du Président P. Erbs sera reçue à l'Assemblée nationale le 20 février prochain.

Retraite universelle – Rencontre avec le HCRR : La demande de rendez-vous a été satisfaite le 31 janvier dernier. Sur les aspects techniques du dossier, la Commission « Retraite » réunie ce même jour a procédé à leur examen (voir encart ci-dessous). Concernant la gouvernance du futur régime, seuls les partenaires sociaux y seraient « partie prenante » ; cette disposition apparaît inacceptable dès lors que les associations n'exerceraient pas ce même rôle au sein du futur système et seraient cantonnées dans un rôle limité de consultation. Cet « arrangement » mal venu rejoint la préoccupation de notre reconnaissance officielle (cf. supra) ; tout sera mis en œuvre pour multiplier les interventions auprès des parlementaires afin d'obtenir réparation de cette discrimination.

Document « Place des retraités dans la société » : « SI » Le document à entête de la CFR est disponible sur le site web.

Actualités : Les contributions de la CFR au Programme National de Réforme – PNR – 2019 ont été adressées à la Coordination France de AGE Platform Europe pour les deux domaines de la retraite et de la santé. Un point est fait sur l'amélioration du site web quant à son organisation, ses contenus et leurs modalités d'actualisation ; la production de la newsletter destinée à être directement distribuée aux internautes qui en font la demande a été évoquée.

Commission « Retraite » du 11 février 2019

Dossier « Retraite Universelle » : La rencontre avec le HCRR a permis un échange très libre sur l'état d'avancement du projet de loi qui doit réformer l'actuel système de retraite ; sous réserve du contexte politique, l'objectif de rédiger le projet avant juillet prochain est maintenu ; par contre sa mise en place serait reportée à 2025 avec une période de transition qui reste à fixer. Le futur régime universel s'appliquera à toutes les catégories professionnelles dont le revenu supportant les cotisations sera plafonné à 3 fois le plafond de la sécu. Les droits à retraite qui en découleront seront exprimés en points dont la valeur ne fera pas l'objet d'un pilotage automatique mais sera fixée annuellement. La CFR a rappelé sa demande d'une indexation de cette valeur de service du point sur les prix. La loi devrait fixer l'âge minimum de départ à 62 ans. Selon les dires du HCRR, le report au-delà de cet âge, à l'initiative du bénéficiaire, devrait donner lieu à un avantage actuariel tenant compte à la fois du versement supplémentaire de cotisations et de la moindre durée de service de la pension. Les pensions de réversion déjà liquidées ne seraient pas concernées par la réforme, ni celles qui seront liquidées sur la base des retraites en cours à la date de prise d'effet de la réforme ; l'harmonisation nécessaire – demandée par la CFR – des conditions d'attribution et du calcul des pensions de réversion ne concerneraient donc que les dossiers de retraite liquidés après la date d'entrée en vigueur de la réforme.

Protection sociale : Nous savons que notre niveau de protection sociale occupe le 1^{er} rang Européen avec, notamment, un taux de cotisations de sécurité sociale à 16,8 % du PIB en 2017 ; sous réserve de ne pas créer de déficit, une note de Y. Humez propose de conserver un haut niveau de solidarité de notre modèle social ; après aménagement, il a été proposé que cette note prenne la forme d'un communiqué de presse destiné à alerter les décideurs publics sur le sujet.

IMPORTANT : Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « SI » et sont consultables sur le site Internet sous leurs rubriques habituelles

